

Francophones : veuillez patienter de 20 à 30 minutes!

Imaginez ceci. Vous êtes dans un magasin de livres et vous trouvez deux versions du livre que vous cherchiez, l'une en anglais et l'autre en français. Mais il y a un piège. Si vous choisissez la version française, vous devez attendre entre 20 et 30 minutes avant de pouvoir passer à la caisse, tandis que si vous choisissez la version anglaise, vous pouvez passer immédiatement à la caisse. « Pourquoi cette injustice? », demandez-vous. « Eh bien, c'est parce que la personne qui s'occupe de la caisse pour l'achat de livres français est absente et qu'il lui faudra environ 20 à 30 minutes pour venir vous servir. » « Mais la personne qui s'occupe de la caisse pour l'achat de livres anglais ne peut-elle pas assurer la transaction? » « Non! Cette personne ne lit pas le français et si vous lui posez une question au sujet du livre, elle ne sera pas en mesure de vous répondre. » « Mais c'est injuste, vous exclamez-vous, je suis un client comme les autres! » « Non, pas tout à fait, vous répond-on. Vous voyez, vous habitez dans une ville où il y a peu de francophones et donc nous considérons qu'il est parfaitement raisonnable de vous faire attendre si vous achetez un livre en français. Allez! Ne soyez pas trop capricieux, achetez celui en anglais! Après tout, nous sommes dans un pays bilingue! »

De toute évidence, cette histoire est fictive. Cependant, elle caricature ce qui est arrivé à Mme LeBlanc lorsque son véhicule a été intercepté par un policier anglophone. Pour recevoir des services en français, elle aurait dû attendre entre 20 et 30 minutes. Qui plus est, un juge de la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick (2007 NBCP 30) a jugé que ce délai était raisonnable. Et pourtant, nous vivons dans une province officiellement bilingue où les deux langues ont supposément un statut et des droits et privilèges égaux?

Français • English  
JUSTICE